

- l'ensemble du programme et du budget est plus précis et plus rigoureux;
- les programmes sont plus concentrés, et les activités sont plus décentralisées;
- une unité centrale d'évaluation a été créée, et les méthodes et techniques d'évaluation sont en voie d'amélioration;
- les recommandations du comité temporaire en vue de la réforme en matière d'administration, de finances et de gestion - et le calendrier pour leur mise en oeuvre - produiront ou devraient produire des changements que tous les États membres accueilleront avec satisfaction. (Mon gouvernement se réjouit tout particulièrement de la proposition de créer un mécanisme chargé de suivre la mise en oeuvre des mesures de réforme.)

Mais la réforme n'est pas encore implantée, et un travail beaucoup plus difficile nous attend. D'autres changements substantiels seront nécessaires au cours du prochain exercice biennal. Ils devront se refléter dans le prochain plan à moyen terme, qui tracera l'orientation de la réforme jusqu'au milieu des années 90. Cela est essentiel si l'on veut s'assurer que l'UNESCO adopte et suive une voie plus constructive - car la crise de l'UNESCO n'est pas attribuable, seulement à son âge. Elle est également due à la négligence dont nous nous sommes rendus coupables, le Canada compris, depuis des années. L'UNESCO a besoin d'un renouveau, d'une nouvelle vigueur, et de notre engagement à tous.

Beaucoup sont d'accord, je crois, sur la nécessité de mettre au point un plan à moyen terme bien différent pour 1990-1995 - un plan qui dessine une ligne de conduite générale, avec options, en vue d'objectifs précis. Un plan plus flexible, qui puisse être modifié sous la direction du conseil exécutif. Un plan, enfin, qui conduira à une plus grande concentration dans les principaux domaines de compétence de l'UNESCO. Cela contribuerait sans doute beaucoup à garantir à l'UNESCO sa vigueur future.